

Image not found or type unknown



Droits des locotaires dans complexe commerciale avec locaux accol

Par **dada97437**, le **16/05/2014** à **09:28**

Bonjour, j'ai récemment perdu mon activité a cause d'un incendie qui s'est déclarée dans le local voisin accolé au mien. Je précise que je n'ai pas l'assurance perte d'exploitation et donc ja serais indemnisé un minimum. Ors n'etant pas responsable du sinistre il me paraitrais logique que je sois indemnisé par l'assurance du voisin (coupable par negligence selon moi). Cependant il parait que ce ne soit pas le cas!!!! Ma question est la suivante: que dois-je faire?